

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 38 (2001)  
**Heft:** 1472

**Artikel:** Lu dans "L'union des producteurs suisses" : il n'y a pas de quoi pavoiser  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1010517>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La Commission contre le racisme a trop peu de visibilité

La Commission fédérale contre le racisme (CFR) est-elle utile? On répond non si l'on souhaite des actions immédiates accompagnées d'un grand battage médiatique. Mais on dirait probablement oui s'il s'agissait de montrer la volonté fédérale, même avec une faible visibilité et peu de moyens. La lutte contre le racisme doit toujours slalomer entre la dénonciation vertueuse et l'instauration du délit d'opinion, même si c'est pour la bonne cause. Dans ses der-

**La lutte contre le racisme doit toujours slalomer entre la dénonciation vertueuse et le délit d'opinion, même si c'est pour la bonne cause**

nières recommandations, la CFR n'évite pas entièrement ces écueils.

On peut aisément souscrire à la recherche d'une meilleure utilisation de la norme pénale antiraciste. Mais la CFR propose aussi d'interdire «les symboles et les signes racistes d'extrême droite». Aucun d'entre nous n'éprouve du plaisir à voir des croix celtiques ou gammées; mais leur interdiction rendrait leur usage d'autant plus attrayant pour des jeunes en veine de provocation.

De même la CFR demande la répression sévère des actes ou des propos relevant du racisme et de l'extrémisme de droite. Pour les actes, bien sûr, le problème ne se pose pas. Pour les paroles, c'est plus délicat. Nous sommes extrêmement sensibles à l'antisémitisme, un peu moins pour les propos attaquant les Noirs ou les Musulmans et pas du tout face aux lieux communs parfois purement racistes appliqués aux autres pays de la planète, voire, ça arrive, à nos compatriotes d'Outre-Sarine.

La CFR recommande des mesures concrètes, comme des antennes faciles d'accès pour les victimes, un service d'appel

avec un numéro unique pour toute la Suisse ou des organes de médiation lors de conflits entre population et administration. Cette commission fait un travail utile et pourtant on ne peut se défaire de l'impression d'un organisme qui tourne un peu en rond, sans prise réelle sur la réalité. Ce sentiment tient vraisemblablement à la faible visibilité de cette Commission fédérale dans les médias, en tout cas en Suisse romande. Sans porte-parole charismatique, cette présence est sans doute le plus gros handicap de la CFR aujourd'hui. *jg*

*Tangram*, bulletin de la CFR, mars 2001, 3003 Berne.

## Lu dans «L'union des producteurs suisses»

# Il n'y a pas de quoi pavoiser

L'Office fédéral de l'agriculture a rendu publics les résultats provisoires de l'évaluation des revenus dans l'agriculture pour l'année 2000. Il y est fait état d'une amélioration du revenu du travail par unité de main d'oeuvre de 16% par rapport à la moyenne des trois années précédentes 1997-1999.

Concrètement, cela signifie que le salaire moyen des paysans serait passé de 2'800 francs à 3'200 francs brut par mois et par personne, ceci pour autant que les résultats définitifs ultérieurs confirment les premiers résultats provisoires. La profession pay-

sanne figure donc toujours parmi les plus mal rémunérées du pays. Il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser, d'autant plus que les chiffres publiés doivent être pondérés par de nombreuses considérations qui en relativisent la portée:

1. La moyenne des revenus cache d'importantes disparités au sein de la profession et des régions. Le revenu des exploitations de montagne est par exemple environ 25% inférieur à celui de l'ensemble des exploitations du pays, ce qui leur laissera en l'an 2000 un revenu moyen de 2'400 francs par mois et par personne contre 2'100 francs

l'année précédente.

2. Le niveau atteint en 2000 n'est qu'une première correction indispensable du niveau de revenu extrêmement faible atteint par l'ensemble des exploitations agricoles du pays depuis de nombreuses années. Il faudrait que la hausse se reproduise plusieurs années de suite pour revenir à un niveau de revenu acceptable et comparable à celui d'autres catégories de la population active et qualifiée du pays (...)

3. L'année 2000 a été excellente du point de vue climatique pour la production agricole, et des rendements exceptionnels ont été enregistrés dans plusieurs

productions (par exemple pommes de terre et betteraves), une situation totalement imprévisible et non maîtrisable, et qui a peu de chance de se reproduire cette année. (...)

4. Plus de 2800 exploitations agricoles ont disparu en 1999, soit 3,7% de la totalité des exploitations agricoles du pays. Cette restructuration galopante, qui s'est poursuivie en 2000 (statistiques encore non publiées) démontre également la situation extrêmement précaire de l'agriculture suisse, et son niveau de revenu général extrêmement pré-occupant. (...)

UPS, lundi 30 avril 2001.